

Présentation générale du colloque

L'Obligation de Vigilance est difficile à cerner à travers la multiplicité des textes et les cas dans lesquels on peut l'appréhender. Cela est particulièrement perceptible à travers le mécanisme de Vigilance qui tout à la fois illustre, voire force le trait, de l'Obligation de Compliance. A travers les textes internationaux, la loi française et les textes européens adoptés ou en gestation, les contraintes de vigilance, mais aussi les structures et actions que les entreprises ont organisées, ainsi que les actions que les parties prenantes ont engagées, la Vigilance a mis en lumière des aspects de l'Obligation de Compliance, voire a modifié celle-ci.

L'effet de révélation ainsi produit et le mouvement ainsi déclenché, dont les racines sont profondes et les effets systémiques très importants, justifient que l'on cerne davantage des mécanismes qui sont articulés entre eux alors qu'ils sont parfois perçus en silo, ce qui rend difficile la compréhension d'ensemble. De la même façon, parce que la Vigilance est la pointe avancée de l'Obligation de Compliance, l'on peut ainsi mieux distinguer et articuler ce qui relève des spécificités sectorielles, notamment en matière bancaire et financière ou bien en matière numérique, et les articuler avec ce que la Vigilance a, comme la Compliance, de plus général. Plus encore, l'intensité de la Vigilance varie selon les ambitions qu'elle porte et selon la position de l'entreprise assujettie, ce que traduisent les variations de qualification juridique qui vont du devoir à l'obligation pénalement sanctionnée.

Les différents systèmes juridiques traduisent ces évolutions dans leur loi, leur jurisprudence et la pratique des entreprises et des parties prenantes de façon spécifique car ces différentes techniques expriment des normes de comportement et de reddition de comptes dont les exigences probatoires, les conceptions de la responsabilité et les traductions institutionnelles à travers de possibles organes de régulation sont la traduction directe.

En conséquence, le colloque est construit en trois temps. Après une Introduction générale sur les rapports systémiques entre la Vigilance et la Compliance, une première partie porte sur la variation des **Intensités** de la Vigilance, pointe avancée de la Compliance, une deuxième partie porte sur les **Tensions** que la Vigilance engendre ou exacerbe, une troisième partie porte sur les **Modalités** que la Vigilance emprunte dans les systèmes de Compliance.

Colloque placé sous la direction scientifique de :

- Mustapha Mekki, professeur de Droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur général de l'Institut national des formations notariales (INFN)
- Marie-Anne Frison-Roche, professeure de Droit de la Régulation et de la Compliance, directrice du *Journal of Regulation & Compliance (JoRC)*
- Jean-Christophe Roda, professeur de Droit à l'Université Jean Moulin Lyon 3, directeur du Centre de Droit de l'Entreprise (CDE)

Informations complémentaires sur le site du JoRC :

<https://thejournalofregulation.com/fr/article/le-devoir-de-vigilance-pointe-avancee-de-lobligati/>

Inscription en présentiel :

anouk.leguillou@mafr.fr

Inscription en distanciel :

<https://irjs.pantheonsorbonne.fr/evenements/colloque-vigilance-en-compliance>

Colloque

Cycle de colloques 2023
L'obligation de Compliance

La Vigilance, pointe avancée de l'Obligation de Compliance

5 décembre 2023

En présentiel et en distanciel

Colloque organisé par le *Journal of Regulation & Compliance (JoRC)* et
l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne (André Tunc - IRJs)
(Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

 5 décembre  9h-18h30  12 Place du Panthéon, salle 6

 **Plus d'informations :** <https://thejournalofregulation.com/fr/article/le-devoir-de-vigilance-pointe-avancee-de-lobligati/>

Inscriptions en présentiel : anouk.leguillou@mafr.fr

Inscriptions en distanciel : <https://irjs.pantheonsorbonne.fr/evenements/colloque-vigilance-en-compliance>

Programme

- 🕒 9h **Accueil**
- 🕒 9h30 📌 **Articulation systémique entre Vigilance, Due diligence, conformité et Compliance**
Marie-Anne Frison-Roche, professeure de Droit de la Régulation et de la Compliance, directrice du *Journal of Regulation & Compliance (JoRC)*
- I. LES INTENSITÉS DE L'OBLIGATION DE VIGILANCE, POINTE AVANCÉE DU SYSTÈME DE COMPLIANCE**
- 🕒 10h30 📌 **L'intensité de l'Obligation de Vigilance selon les secteurs : le cas des opérateurs financiers**
Anne-Claire Rouaud, professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 🕒 11h 📌 **L'intensité de l'Obligation de Vigilance selon les secteurs : le cas des opérateurs bancaires et d'assurance**
Mathieu Françon, avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, of counsel au cabinet CMS Francis Lefevre
- 🕒 11h30 📌 **L'intensité de l'Obligation de Vigilance selon les secteurs : le cas des opérateurs numériques**
Grégoire Loiseau, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 🕒 12h 📌 **L'intensité de l'Obligation de Vigilance selon les secteurs : le cas des opérateurs énergétiques**
Marie Lamoureux, professeure à Aix-Marseille Université
- 🕒 12h30 **Arrêt des travaux de la matinée et déjeuner libre**

- II. LES VARIATIONS DE TENSIONS ENGENDRÉES PAR L'OBLIGATION DE VIGILANCE, POINTE AVANCÉE DU SYSTÈME DE COMPLIANCE**
- 🕒 13h55 **Reprise des travaux**
- 🕒 14h 📌 **Peut-on repenser la responsabilité à l'aune du devoir de vigilance, pointe avancée de la compliance ?**
Mustapha Mekki, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 🕒 14h30 📌 **Dimension interne : tensions dans la gouvernance des entreprises concernées**
Véronique Magnier, professeure à l'Université Paris Saclay
- 🕒 15h 📌 **Dimension externe : tensions dans les chaînes de valeur des entreprises concernées par les obligations de Vigilance**
Laurence Dubin, professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 🕒 15h30 📌 **Les technologies disponibles, prescrites ou proscrites pour satisfaire Compliance & Vigilance**
Emmanuel Netter, professeur à l'Université de Strasbourg
- III. LES MODALITÉS NOUVELLES DE L'OBLIGATION DE COMPLIANCE, MISES EN LUMIÈRE PAR L'IMPÉRATIF DE VIGILANCE**
- 🕒 16h 📌 **L'au-delà des frontières**
Bernard Haftel, professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord
- 🕒 16h30 📌 **Contrats et clauses, mise en œuvre et modalités de l'Obligation de Vigilance**
Gilles J. Martin, professeur émérite à l'Université Côte d'Azur, membre du Groupe de Recherche en Droit, Économie, Gestion (GREDEG) du CNRS
- 🕒 17h 📌 **La preuve de la bonne exécution de la Vigilance au regard du système probatoire de Compliance**
Jean-Christophe Roda, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3
- 🕒 17h30 **Discussion générale**
- 🕒 18h 📌 **Synthèse**
Marie-Anne Frison-Roche, professeure de Droit de la Régulation et de la Compliance, directrice du *Journal of Regulation & Compliance (JoRC)*
- 🕒 18h30 **Fin des travaux**